

*Direction générale de l'aviation civile***Décision n° 05-0031 DSNA/D du 29 mars 2005
portant délégation de signature
NOR : EQUA0510208S**

L'ingénieur général des ponts et chaussées, directeur des services de la navigation aérienne,

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 3 mars 2005 portant nomination de M. Jean-Yves Delhaye en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2005 portant organisation de la direction des services de la navigation aérienne,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Hervé Toro, administrateur civil hors classe, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Toro, délégation est donnée à Mme Nathalie Petit, conseillère d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Toro, délégation est donnée à M. Nicolas Lochanski, ingénieur des ponts et chaussées, et à M. Quang Do Trinh, attaché principal d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer les titres de perception, de régularisation, de réduction ou d'annulation correspondant aux redevances de la navigation aérienne.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé Toro et de Mme Nathalie Petit, délégation est donnée à M. Nicolas Lochanski, ingénieur des ponts et chaussées, à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 5

Délégation de signature est donnée à Mme Françoise Deygout, ingénieure générale des ponts et chaussées, directrice des opérations, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Deygout, délégation est donnée à M. Jean-Claude Coulardot, ingénieur général des ponts et chaussées, à Mme Ariane Lozachmeur, administratrice civile hors classe, et à Mme Annick Cadet, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 7

Délégation de signature est donnée à Mme Annie Coutin, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du service de l'information aéronautique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Coutin, délégation est donnée à M. Christian Guibert, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à M. Patrick Dalençon, attaché principal d'administration de l'aviation civile, à M. Jean-Louis Boutet, attaché d'administration de l'aviation civile, et à Mme Danièle Van Swygenhoven,

assistante d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 9

Délégation de signature est donnée à M. Jacques Dopagne, ingénieur général des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Nord, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Dopagne, délégation est donnée à M. Jean-Michel Goupil, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, et à M. François Quesada, conseiller d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 11

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude Gouhot, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Gouhot, délégation est donnée à Mme Isabelle Edard, ingénieur divisionnaire du contrôle de la navigation aérienne, et à Mme Dominique Andrivon, conseillère d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 13

Délégation de signature est donnée à M. Patrick Mouysset, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Est, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick Mouysset, délégation est donnée à M. Georges Faure, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, et à Mme Bernadette Ammouche, attachée d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 15

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel Boivin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Sud-Ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions relatives à l'activité du service et à celle du CESNAC, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 16

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel Boivin, délégation est donnée à Mme Sylvie Placier, attachée principale d'administration de l'aviation civile, et à M. Eric Pinaquy, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 17

Délégation de signature est donnée à M. Philippe Guivarc'h, ingénieur des ponts et chaussées, chef du centre en route de la navigation aérienne Ouest, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 18

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Guivarc'h, délégation est donnée à M. Christian Pusey, conseiller d'administration de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes ou pièces administratives liées à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe de l'aviation civile.

Article 19

La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.
Fait à Paris, le 29 mars 2005.

*Le directeur des services
de la navigation
aérienne,
J.-Y. Delhayé*